



RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2023

**SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES
DECHETS MENAGERS**

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240923-DL2024-0213-DE
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

1

Table des matières

Contexte	3
Le territoire.....	3
Les moyens humains	4
Les moyens matériels	5
L'organisation de la collecte.....	5
Les indicateurs techniques	7
La prévention des déchets	7
Les actions de communication et sensibilisation	7
Les actions de réduction des biodéchets	7
L'action textile	13
Les actions en lien avec la Recyclerie	15
La Recyclerie.....	15
Les déchèteries.....	16
La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	17
Le traitement des Ordures Ménagères	18
La collecte des Emballages Ménagers Recyclables	19
Le traitement des Emballages Ménagers Résiduels.....	20
La collecte du Verre.....	21
La collecte des Biodéchets	22
Le traitement des Biodéchets	22
La collecte des Encombrants	22
La collecte des Déchets Verts.....	23
Les indicateurs financiers	25
Les dépenses de fonctionnement	25
Les recettes de fonctionnement	26
Les dépenses d'investissement	27
Les recettes d'investissement	28
Les faits marquants de l'année 2023.....	29

Contexte

Le territoire

La Communauté de Communes des Albères et de la Côte-Vermeille (CCACV) a été créée le 1er Janvier 2007, suite à la fusion de la Communauté de Communes des Albères et de la Communauté de Communes de la Côte-Vermeille. Le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes des Albères et de la Côte-Vermeille s'est élargie en fusionnant avec la Communauté de Communes Illibéris (Bages et Ortaffa) et en intégrant la Commune d'Elne. La Communauté de Communes des Albères de la Côte Vermeille et de l'Illibéris (CC ACVI) compte maintenant 15 Communes et regroupe 58 147 habitants en dehors de la saison estivale et plus de 200 000 habitants en période estivale touristique.

Tableau 1: Population INSEE CC ACVI

Commune	Population INSEE 2021
Argelès-sur-Mer	11088
Bages	4539
Banyuls-sur-Mer	4734
Cerbère	1273
Collioure	2549
Elne	9551
Laroque-des-Albères	2248
Montesquieu-des-Albères	1299
Ortaffa	1822
Palau-del-Vidre	3180
Port-Vendres	4048
Saint-André	3455
Saint-Génis-des-Fontaines	2941
Sorède	3500
Villelongue-del-Monts	1920
TOTAL	58147

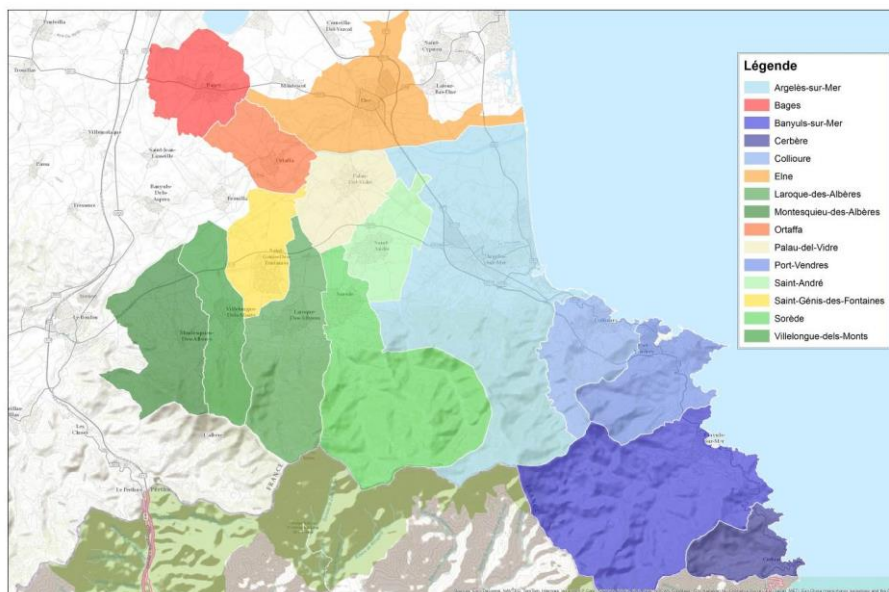


Figure 1 : Territoire de la Communauté de communes Albères Côte-Vermeille Illibérès

Concernant la gestion des déchets la Communauté de Communes exerce les compétences collecte et prévention des déchets ménagers et assimilés. Le Sydetom66 exerce la compétence transport et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Les moyens humains

En 2023, le Pôle déchets regroupe 99 agents à l'année, ces effectifs sont répartis comme suit :

Tableau 2 : Effectifs du Pôle déchets

Personnel	
Administratif	- 1 Ingénieur responsable du Pôle Déchets - 1 Assistante administrative et logistique
Service Collecte des Ordures Ménagères	- 1 Technicien responsable Collecte des Ordures Ménagères - 7 Agents de maîtrise responsables secteurs de collecte - 59 Agents de collecte à l'année
Services Prévention et maintenance des conteneurs	- 1 Technicien responsable Prévention et réduction des déchets - 3 Ambassadeurs du Tri - 1 Responsable redevance spéciale - 2 Agents de maintenance
Service Déchèteries	- 1 Responsable de service - 3 Agents de maîtrise - 17 Gardiens de déchèterie
Parc Auto	- 2 Agents

Les moyens matériels

Le pôle déchets est équipé d'un parc automobile comprenant 49 véhicules comme suit :

Tableau 3 : Véhicules du Pôle déchets

Poids Lourds	Véhicules légers
- 4 Pack mat - 1 Poids Lourds type Man - 1 Poly-benne - 1 Benne à Ordures Ménagères 16m3 - 24 Bennes à Ordures Ménagères 12m3 - 6 Bennes à Ordures Ménagères 7m3 - 1 Benne à Ordures Ménagères Grue	- 11 Véhicules de service - 4 Bennes à Ordures Ménagères 5m3 - 2 Bennes à Ordures Ménagères 2m3 (type Piaggio) - 1 Scooter

L'organisation de la collecte

Les déchets ménagers et assimilés sont collectés en régie ou par l'intermédiaire de prestataires privés gérés par le Sydetom66 ou la Communauté de communes.

Prestation	Prestataire
Collecte OM et EMR en PAP	Régie communautaire
Collecte OM en PAV	Régie communautaire
Collecte EMR en PAV	VEOLIA
Collecte Verres en PAV	VIAL
Collecte Textiles en PAV	Le Relais
Collecte Déchets Verts en PAP	Communes sur demande
Collecte Encombrants en PAP	Recyclerie - Communes

Pour des raisons de logistique le territoire de la Communauté de communes est divisé en 5 secteurs de collecte distincts :

- Secteur Argelès-sur-Mer
- Secteur Albères
- Secteur Elne
- Secteur Illibérus
- Secteur Côte Vermeille

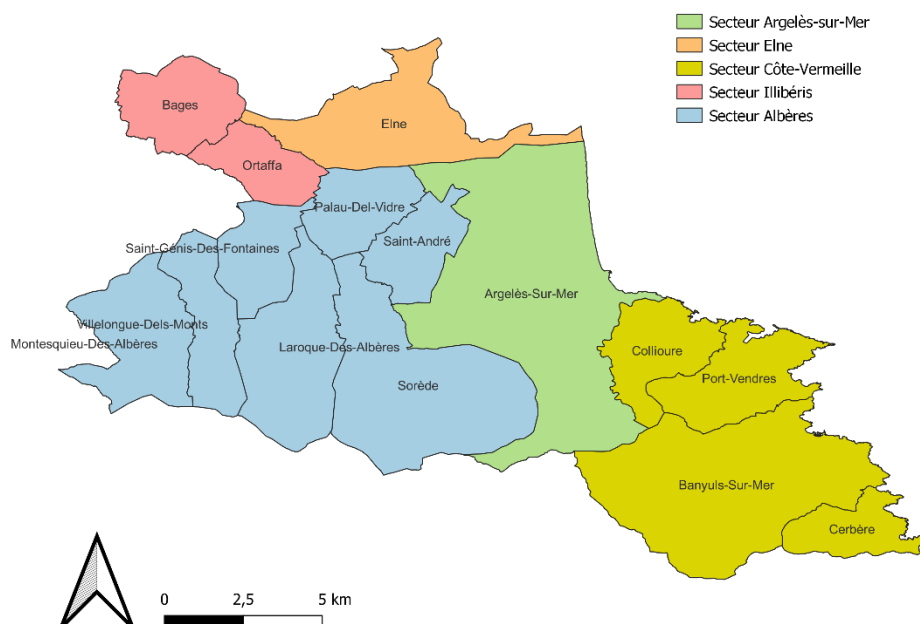


Figure 2 : Sectorisation du territoire

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) est réalisée en porte à porte pour la grande majorité des habitants du territoire, les habitants restant sont collectés à partir de bacs de regroupement et de points d'apports volontaires (PAV).

Les autres flux (verres et textiles) sont collectés en points d'apports volontaires (colonnes aériennes ou enterrées).

Les indicateurs techniques

La prévention des déchets

Les actions de communication et sensibilisation

79 animations ont été réalisées en 2023 par les ambassadeurs du tri de la CC ACVI (57 de plus qu'en 2022). 5 de ces animations étaient à destination d'un jeune public. Les thèmes abordés par ces animations étaient la prévention, la réduction et le tri des déchets dans leurs généralités (tous les flux).

39 actions de communication sur le terrain ont été réalisées. Ces actions avaient pour objectif d'informer les usagers sur la collecte (modification suite à des travaux, collecte estivale des cartons, formulaires déchèteries, ...) ou de corriger des comportements inadaptés (sacs déposés au sol ; bacs non-rentrés, ...).

Lors de la collecte, les équipages de collecte identifient des incidents de collecte liés à des erreurs de tri, les bacs concernés sont scotchés avec un scotch « Refus de collecte ». Ils sont ensuite signalés aux ambassadeurs du tri qui vont passer chez l'utilisateur pour expliquer les raisons du refus de collecte et corriger les mauvais gestes de tri en se basant sur de nombreux supports de communication (guides, disques du tri, flyers...). Ainsi, en 2023 les ambassadeurs du tri sont allés à la rencontre de 266 usagers suite aux remontées des équipes de collecte.

Les actions de réduction des biodéchets

Le projet de lutte contre le gaspillage alimentaire et de gestion des biodéchets

Selon une étude menée par le SYDETOM66, sur le département des Pyrénées-Orientales le ratio de biodéchets est de 17 à 27 kg/habitant/an. Les gisements estimés mobilisables sont compris entre 14 850 tonnes et 17 350 tonnes. La majorité de ces gisements proviennent de PMM (Agglomération de Perpignan : 54 % des apports) et de la CC ACVI (14 % des apports).

En tant qu'EPCI compétent pour la collecte des déchets ménagers et assimilés, la CC ACVI doit répondre à l'obligation réglementaire fixée au 01/01/2024 (loi AGECL) qui incombe aux collectivités à compétence collecte de proposer des solutions techniques de tri à la source des biodéchets pour tous les ménages. La collectivité a souhaité anticiper cette échéance en 2022 via une expérimentation opérationnelle à échelle adaptée, qui a permis d'optimiser la mise en place réglementaire par retours d'expérience. Elle a également permis d'inscrire la prévention et le tri à la source des biodéchets comme un sujet central de réflexion.

Le projet d'expérimentation a été organisé en suivant trois axes de travail classés de manière hiérarchique :

1. Lutter contre le gaspillage alimentaire
2. Promouvoir et développer la pratique du compostage sur le territoire de la CC ACVI
3. Expérimenter la collecte en porte à porte des biodéchets.

Ainsi, en 2022 les ambassadeurs du tri de la CC ACVI sont allés à la rencontre de 962 foyers pour les sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire et leur proposer une solution de tri des biodéchets. L'utilisateur pouvait choisir entre deux options : être équipé gratuitement d'un composteur individuel ou être doté d'un bac de collecte des biodéchets qui serait collecté une fois par semaine par la CC ACVI.

En 2023 les ambassadeurs du tri de la CC ACVI sont allés à la rencontre de 1279 foyers supplémentaires. En effet le projet a été déployé à l'ensemble des communes d'Ortaffa et de Saint-André

Depuis le démarrage du projet en 2022, :

- 24,41 % des foyers ont choisi d'être équipés d'un composteur individuel.
- 40,95 % des foyers ont choisi le bac de collecte.
- 12,87% des foyers n'ont pas souhaité être équipés car ils disposent déjà d'une solution de tri à la source des biodéchets.
- 20,37% des foyers ont choisi de ne pas être équipés malgré le fait qu'ils ne disposent pas d'une solution de tri à la source des biodéchets.

Les foyers ayant choisi le composteur ont été équipés juste après l'entretien d'enquête réalisé par les ambassadeurs du tri. Les foyers ayant choisi le bac de collecte ont été équipés une semaine avant le démarrage de collecte sur leur secteur.

Les collectes en porte à porte ont démarré aux dates suivantes :

- Quartier d'expérimentation de Saint-André : Mardi 11 Octobre 2022
- Quartier d'expérimentation d'Elné : Mardi 22 Novembre 2022
- Quartier d'expérimentation d'Argelès-sur-Mer : Mardi 17 Janvier 2023
- Commune d'Ortaffa : Mardi 13 Juin 2023
- Commune de Saint-André : Mardi 2 Avril 2024

Entre le 1 Janvier 2023 et le 31 décembre 2023, 34,62 tonnes de biodéchets ont été collectées par les bennes de la CC ACVI. Afin de limiter les erreurs de tri des contrôles de collectes ont régulièrement été réalisés avant le passage de la benne. Le travail de sensibilisation et ces contrôles collectes ont permis d'obtenir un gisement de très bonne qualité.

Les composteurs individuels

La CC ACVI distribue à ses habitants des composteurs individuels. Le modèle proposé par la Communauté de Communes est un composteur en bois fabriqué par un ESAT. Jusqu'au 31 décembre 2022 ces composteurs étaient achetés au Sydetom66 20€ par la Communauté de Communes et étaient vendus 10€ l'unité aux usagers. A compter du 1^{er} Janvier 2023 la Communauté de Communes a fournis gratuitement les composteurs individuels à ses usagers. Les composteurs sont délivrés par les ambassadeurs du tri de la CC ACVI avec un bio-seau qui permet un stockage intermédiaire des biodéchets en cuisine.

Le nombre de composteurs individuels distribués en 2023 a presque doublé en 2023 par rapport à 2022 (1172 vs 639). Plusieurs mesures ont permis cette augmentation :

- Le passage de 10€ à 0€ pour la distribution des composteurs individuels.
- La réorganisation du mode de distribution avec l'arrêt des livraisons à domicile au profit des stands de distribution (gain de temps agent et d'efficacité)
- La communication : sur les animations, sur les réseaux de la CC ACVI, dans les communes...



Suite à la période Covid-19, la distribution des composteurs était organisée sous la forme de livraison à domicile. Ce modèle de distribution s'est révélé très chronophage et peu efficace avec 7-8 composteurs distribués dans la demi-journée. De plus, l'utilisation d'un véhicule pour se rendre partout sur le territoire accélérât son usure et augmentait les coûts liés aux consommables. Enfin, ce modèle s'éloignait de la logique de proximité avec des dizaines voire centaines de kilomètres parcourus.

La réorganisation avec l'adoption d'un modèle basé sur des distributions réalisées via un stand de retrait avec une prise de rdv a permis d'augmenter l'efficacité avec 20 à 30 composteurs distribués dans la demi-journée. Pour retirer le composteur, les usagers s'inscrivent sur la liste de demande auprès de l'accueil de la CC ACVI, ils sont ensuite recontactés par les ambassadeurs du tri afin de fixer un horaire de retrait lors de la prochaine distribution. Le jour J l'utilisateur se présente à l'ambassadeur du tri qui tient un stand sur le parking du siège de la CC ACVI pour retirer son composteur. Les horaires de retrait sont échelonnés toutes les 10 minutes ce qui permet d'avoir le temps d'expliquer à chaque

usager le montage du composteur, les bons gestes et de répondre aux éventuelles questions. Une à deux distributions sont organisées par semaine.

Tableau 4 : Distribution de composteurs individuels

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Argelès-sur-Mer	188	216	90	18	36	34	42	125	129	59	49	61
Banyuls	60	23	30	2	6	10	15	37	15	15	20	17
Cerbère	11	7	7	3	2	0	1	3	5	8	5	9
Collioure	38	15	16	3	10	7	10	17	5	10	8	22
Port Vendres	50	16	33	2	7	9	6	19	17	9	2	8
Laroque	66	20	42	3	19	9	7	31	30	23	11	28
Montesquieu	37	18	19	2	2	11	6	17	16	25	20	9
Palau	57	16	23	1	5	9	9	21	36	33	15	26
Saint André	187	80	34	6	17	9	6	37	49	43	10	30
Saint Génis	62	35	24	5	10	8	10	23	35	20	6	19
Sorède	88	41	51	3	14	15	24	51	74	22	17	28
Villelongue	60	25	38	5	5	11	10	16	37	17	11	41
Autre commune	0	0	0	0	12	3	2	11	8	1	1	2
Elne	78	99	43	5	15	12	12	83	79	67		
Bages	35	21	29	4	15	12	4	25	42	53		
Ortaffa	155	7	17	2	6	1	3	8	25	23		
Total par année	1172	639	496	64	181	160	167	524	602	428	175	300
TARIF	0	0 ou 10	10	20	20	20	20	5	5	5	16,2	16,2

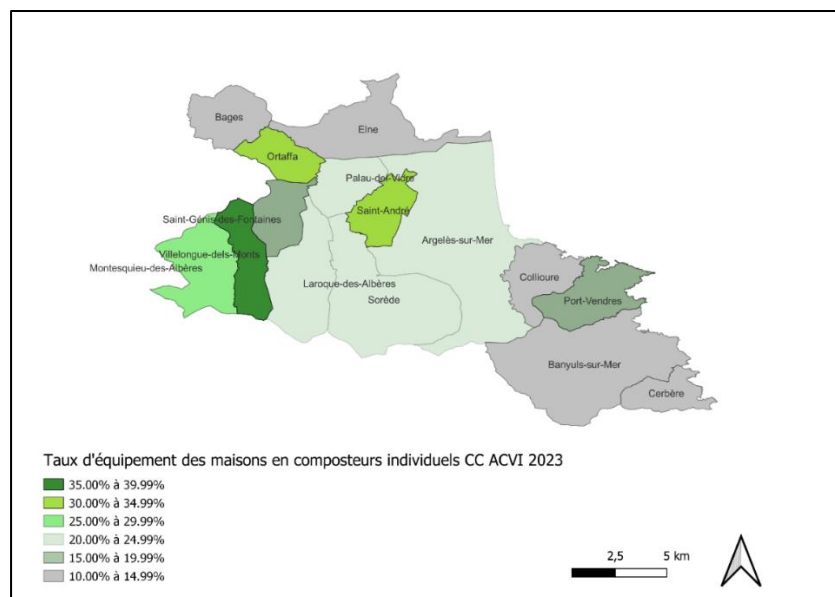


Figure 3 : Taux d'équipement des maisons en composteurs individuels CC ACVI 2023

Les composteurs partagés

La CC ACVI souhaite déployer un parc de composteurs partagés sur son territoire. Pour ce faire, entre 2022 et 2023, la CC ACVI a installé 2 plateformes expérimentales (sur les communes de Saint-André et Saint-Genis-des-Fontaines) et formé ses agents (2 maitres-composteurs et 1 guide composteur), l'idée étant de maîtriser tous les aspects avant de déployer un plus grand nombre de plateformes. Le succès des plateformes expérimentales a conforté la CC ACVI dans sa volonté de déployer le compostage partagé sur tout son territoire, c'est pourquoi une étude d'implantation de composteur partagé a été démarrée à la fin de l'année 2023 pour chaque commune de la CC ACVI.

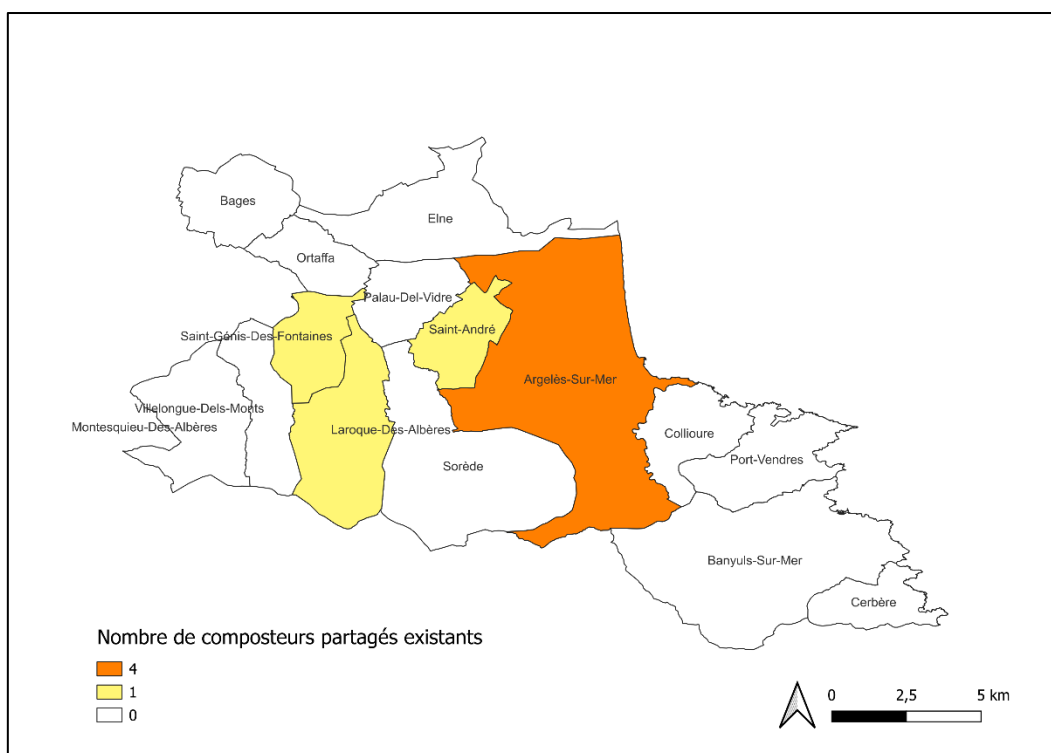


Figure 4 : Répartition des composteurs partagés sur le territoire de la CC ACVI

Tableau 5 : Les composteurs partagés de la CC ACVI

Commune	Type	Adresse	Année d'installation
Saint-Genis-des-Fontaines	Composteur de quartier	Ancien chemin royal	2024
Saint-Genis-des-Fontaines	Composteur de quartier	Allée des moines	2024
Saint-Genis-des-Fontaines	Composteur de quartier	Avenue du Canigou	2024
Saint-Genis-des-Fontaines	Composteur de quartier	Cimetière	2024
Argelès-sur-Mer	Composteur autonome en établissement	Ecole maternelle de la Granotère	2023
Saint-André	Composteur de quartier	Parking du stade	2023
Argelès-sur-Mer	Composteur autonome en établissement	Ecole maternelle des Tamaris	2022
Saint-Genis-des-Fontaines	Composteur de quartier	Vieux lavoir	2022
Laroque-des-Albères	Composteur de quartier	Ancien boulodrome	2019
Argelès-sur-Mer	Composteur autonome en établissement	Lycée Bourquin	2019
Argelès-sur-Mer	Composteur en pied d'immeuble	Résidence les micocouliers	2014

L'action textile

L'entreprise d'insertion Le Relais assure la collecte des colonnes textiles depuis avril 2020. En 2023, 204,61 tonnes ont été collectées, soit une augmentation de 20% par rapport à 2022 (+ 34,61 tonnes). Les tonnages s'approchent désormais de ceux collectés avant le changement de prestataire et la crise sanitaire covid-19. En 2022, de nombreux dysfonctionnements ont pu être mis à jour permettant une optimisation de la collecte pour 2023.

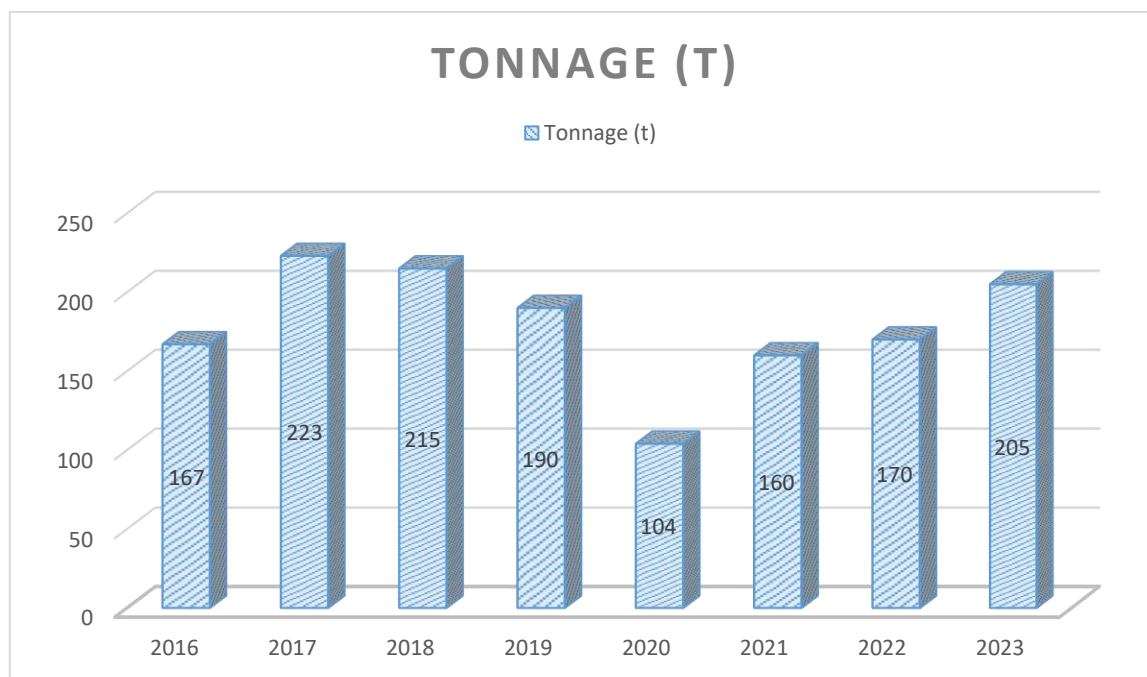


Figure 5 : Tonnages des textiles collectés en PAV

L'éco-exemplarité de la CC ACVI

En 2023, le service prévention des déchets a mis en place un projet d'éco-exemplarité des structures de la CC ACVI. L'objectif de ce projet est de favoriser la bonne gestion des déchets sur les différents sites de la CC ACVI et ainsi en faire des vitrines qui montrent le bon exemple à leurs usagers.

Pour atteindre cet objectif d'éco-exemplarité, les ambassadeurs du tri de la CC ACVI se rendent dans un premier temps sur place et font un diagnostic des pratiques concernant les déchets avec la personne en charge du site. A l'issue de ce diagnostic les ambassadeurs peuvent faire des préconisations et fournir du matériel permettant d'optimiser les pratiques. Dans un second temps les ambassadeurs interviennent auprès des équipes dans le cadre d'une formation sur la prévention et le tri des déchets.

Ainsi, en 2023 l'ensemble des crèches et des accueils de loisirs de la CC ACVI ont pu être intégrés à la démarche (soit 26 sites).

Les actions en lien avec la Recyclerie

La CC ACVI accompagne la Recyclerie dans la promotion de ses actions et plus généralement dans la promotion du réemploi et de la réutilisation. Lors de chaque évènement organisé par la Recyclerie dans ses locaux les ambassadeurs du tri de la CC ACVI tiennent un stand de sensibilisation.

La CC ACVI accompagne également les opérations de collecte spéciale comme pour les jouets lors de la période des fêtes de fin d'année. Dans ce cadre des opérations de communication en déchèteries (distribution de flyers par les ambassadeurs du tri de la CC ACVI) et sur les réseaux sociaux sont réalisées.

Les ambassadeurs du tri de la CC ACVI dispensent régulièrement des formations à destination des agents en insertion de la Recyclerie afin de les sensibiliser à la prévention, la réduction et le tri des déchets. Inversement, la Recyclerie reçoit régulièrement des agents de la CC ACVI pour les sensibiliser sur ses actions et ses enjeux.

La Recyclerie

La Recyclerie est une association d'insertion qui a débuté son activité de récupération le 1^{er} décembre 2016 et a ouvert sa boutique le 11 mars 2017.

En 2017, elle commence la collecte des encombrants sur le territoire des communes d'Argelès-sur-Mer, Bages et Elne.

En 2018, la Recyclerie a étendu sa collecte des encombrants aux communes de Palau-del Vidre et Sorède, et Saint-André en 2019.

A partir du 1^{er} Janvier 2022, la Recyclerie a commencé à collecter les communes de Laroque-des-Albères, Montesquieu-des-Albères, Ortaffa, Saint-Génis-des-Fontaines, Saint-André et Villelongue-dels-Monts.

A la fin de l'année 2023, la Recyclerie compte 30 salariés en insertion et 8 agents permanents et a permis 13 sorties positives avec 5 départs en formations qualifiantes, 5 départs vers un emploi et 3 transferts vers une autre structure d'insertion. Au cours de l'année 53 agents en insertion ont été accueillis. L'effectif total simultané était le plus élevé au mois de décembre avec 38 agents présents.

Sur l'ensemble du territoire de la CC ACVI la Recyclerie a collecté 533 tonnes d'encombrants, dont 513 tonnes dans le cadre du marché de collecte des encombrants. La Recyclerie collecte également en dehors du territoire de la CC ACVI avec notamment des zones préservantes présentes dans les déchèteries d'autres collectivités et des rendez-vous hors du territoire. Au global la Recyclerie a collecté 680 tonnes. 94,8% des objets collectés sont valorisés. 14,2% sont réutilisés (vente en boutique) et le reste est dirigé vers des filières de valorisation matières.

Les ventes en boutiques ont permis de générer 128 900€ de recettes pour 98t vendues. Le prix au kilogramme s'élève donc à 1,32€

En 2023, par rapport à 2022, la collecte a baissé de 4%, le tonnage de vente a diminué de 11% mais les recettes ont augmenté de 1%. Le taux de réutilisation lui a baissé de 0,8 point par rapport à

2022. Ces diminutions s'expliquent principalement par la réalisation de travaux sur le local de la Recyclerie situé à Elne, en effet la Recyclerie a dû déménager pendant plusieurs mois dans un local à Argelès afin de pouvoir réaliser des travaux sur la toiture du local historique. A compter du 1^{er} Octobre 2023 la Recyclerie a pu réintégrer ses locaux à Elne et a conservé les locaux d'Argelès afin d'ouvrir une mathériauthèque.

Tableau 6 : Récapitulatif activités de la Recyclerie

Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Effectifs	4	12	19	23	26	31	28	38
Sorties vers l'emploi	0	1	6	4	6	11	9	13
Tonnages détournés	320		458	428	465	611	731	680

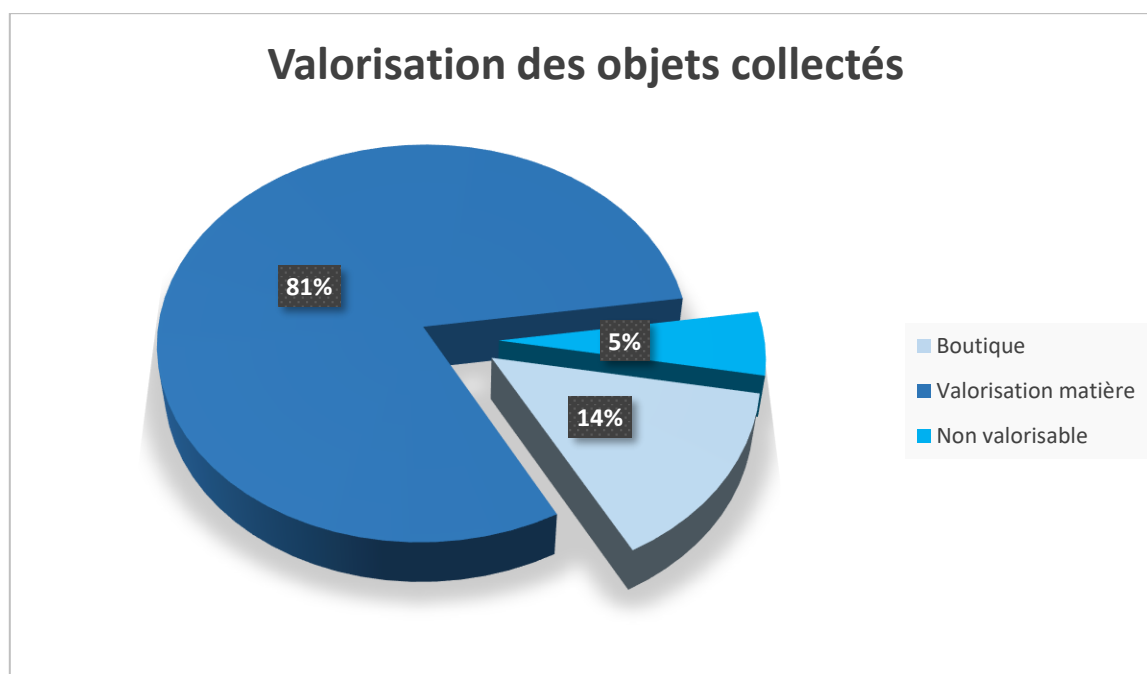


Figure 6 : Proportion d'objets valorisés

La collecte des encombrants sur le territoire de la Communauté de Commune Albères Côte-Vermeille Illibérès représente 513 tonnes soit 74,9% des matériaux récupérés par la Recyclerie.

Les déchèteries

Cinq déchèteries desservent les 58 147 habitants de la Communauté de Communes Albères Côte-Vermeille Illibérès. Ces déchèteries sont gérées en régie.

- La déchèterie d'Argelès-sur-Mer

- La déchèterie de Cerbère
- La déchèterie d'Elné
- La déchèterie de Laroque-des-Albères
- La déchèterie de Port-Vendres

L'ensemble des déchèteries du territoire accueillent les encombrants, les déchets verts, le fer, les gravats, le bois, le mobilier particulier, les cartons, les déchets d'équipement électronique (DEEE), le verre, les emballages ménagers recyclables, les cagettes en bois, les textiles, les pots de fleurs, les huiles minérales, les déchets dangereux, les néons, les ampoules, les piles et les extincteurs. Toutes les déchèteries sont également équipées de zone préservantes à destination de la Recyclerie.

En plus de tous ces flux les déchèteries d'Argelès-sur-Mer, Elné et Port-Vendres accueillent le plâtre.

La déchèterie d'Argelès-sur-Mer accueille également les matelas, les souches et les palmiers.

Les déchèteries d'Argelès-sur-Mer et Port-Vendres accueillent les déchets des professionnels.

En 2023, les nouvelles filières concernant les articles de sports et de loisirs et les articles de bricolage et de jardinage thermiques ont été mises en place dans les 5 déchèteries du territoire de la CC ACVI.

En 2021, une réflexion sur l'harmonisation des horaires d'ouverture pour les déchèteries (hors Cerbère) a eu lieu. Les nouveaux horaires sont entrés en vigueur le 31/01/2022 : 8h30-12h / 14h-17h30 du lundi au samedi. Ces horaires sont plus adaptés à la fréquentation et augmentent le temps d'ouverture à Elné (+6h).

Au total en 2023, les déchèteries du territoire ont collecté 17 936 tonnes de déchets soit 255 tonnes de moins qu'en 2022. Les trois principaux flux sont les gravats (5382t), les déchets verts (4523t) et les encombrants (3089t).

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles est une prestation réalisée en régie, que ce soit pour la collecte en porte à porte ou pour la collecte des points d'apports volontaires (Colonnes aériennes et enterrées). En 2023, tous moyens de collecte confondus, ce sont 18 767 tonnes d'OMR (20 885t en comptant campings) qui ont été collectées sur le territoire de la Communauté de Communes Albères Côte-Vermeille Illibérès.

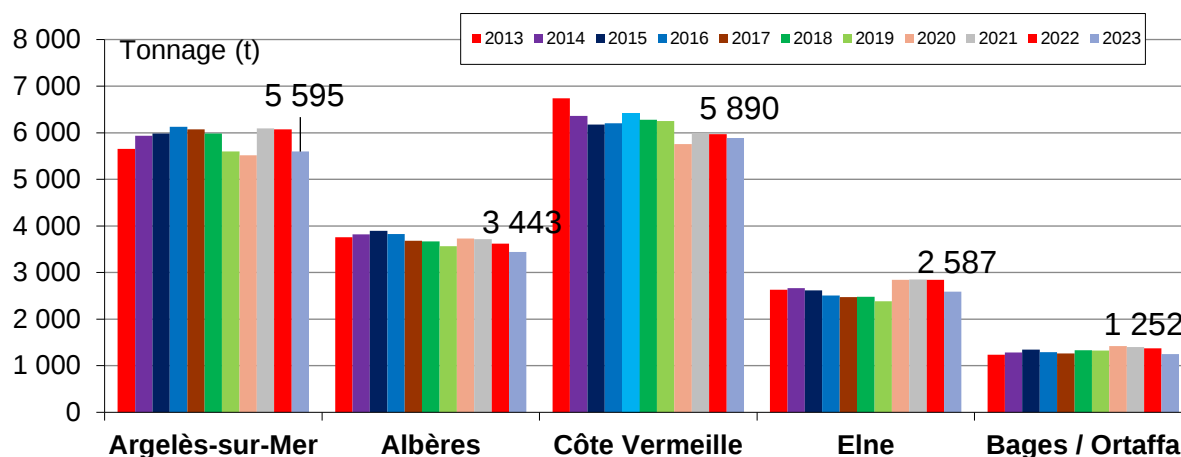


Figure 7 : Tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles collectés

Tableau 7 : Tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles collectés

Tonnages OM	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution	% Evolution
Argelès-sur-Mer	5 654	5 933	5 983	6 127	6 075	5 986	5 599	5 514	6 090	6 076	5 595	- 481	-7,91%
Albères	3 755	3 817	3 894	3 825	3 683	3 667	3 565	3 727	3 718	3 621	3 443	- 178	-4,92%
Côte Vermeille	6 740	6 363	6 176	6 202	6 419	6 277	6 251	5 755	5 998	5 969	5 890	- 80	-1,33%
Elne	2 628	2 665	2 617	2 509	2 470	2 478	2 383	2 846	2 853	2 846	2 587	- 259	-9,11%
Bages / Ortaffa	1 235	1 288	1 346	1 291	1 262	1 334	1 326	1 418	1 400	1 374	1 252	- 122	-8,87%
hors campings	20 013	20 065	20 015	19 955	19 908	19 742	19 124	19 261	20 058	19 887	18 767	- 1 120	-5,63%

Les tonnages d'OMR sur le territoire de la Communauté de Communes Albères Côte- Vermeille Illibérès ont diminué de 1 120t soit -5.63%. Malgré une augmentation de la population, les actions de prévention, un impact touristique plus faible qu'en 2022 et le contexte d'inflation permettent une diminution importante de la quantité d'ordures ménagères produites sur le territoire. Les diminutions les plus importantes concernent les secteurs Elne et Illibérès qui sont des secteurs résidentiels.

Le traitement des Ordures Ménagères

Le traitement des déchets de la Communauté de Communes Albères Côte-Vermeille Illibérès est pris en charge par le Sydetom 66.

Les Ordures Ménagères collectées sont acheminées par les camions de la CC ACVI jusqu'aux Centres de Transfert du Pont du Tech à Argelès-sur-Mer et de Cosprons à Port-Vendres. Des semi-remorques à fond mouvant des sociétés prestataires OURRY-VAILLS et LLOVERAS se chargent ensuite de transférer les déchets vers l'Unité de Traitement à Valorisation Énergétique (UTVE) de Calce.

Les Centres de Transfert du Pont du Tech à Argelès-sur-Mer et de Cosprons à Port-Vendres ainsi que le transport vers le Centre de tri et L'UTVE à Calce sont gérés par le Sydetom 66. Ces infrastructures réceptionnent l'ensemble des déchets ménagers produits par la CC ACVI (Ordures Ménagères et Emballages Ménagers Recyclables).

La collecte des Emballages Ménagers Recyclables

Sur le territoire de la CC ACVI, les Emballages Ménagers Recyclables (EMR) sont collectés en porte à porte et en points d'apports volontaires. La prestation de collecte en porte à porte est réalisée en régie, le mode de collecte est le conteneur individuel ou bac de regroupement de 35 à 750 litres. Entre le 1^{er} Janvier 2023 et 30 Juin 2023 la prestation de collecte en points d'apports volontaires est réalisée par l'entreprise VEOLIA sous la supervision du Sydetom 66 qui en avait la compétence. Au 1^{er} Juillet 2023 la compétence collecte des points d'apports volontaires EMR et le marché de prestation avec Véolia ont été transférées du Sydetom66 vers la CC ACVI. La CC ACVI a alors réalisé un avenant au marché existant afin que la collecte des points d'apports volontaires EMR soit réalisée par le l'entreprise Véolia du 1^{er} Juillet 2023 au 31 Janvier 2024.

En 2023, 4 053 tonnes d'EMR ont été collectées en porte à porte, ce qui représente 124 tonnes de moins par rapport à 2022 et 859 tonnes ont été collectées en points d'apports volontaires contre 860 tonnes en 2022. 139 tonnes de cartons ont été collectées lors de la collecte spécifique de cartons sur la Côte Vermeille, soit 25 tonnes de moins qu'en 2022.

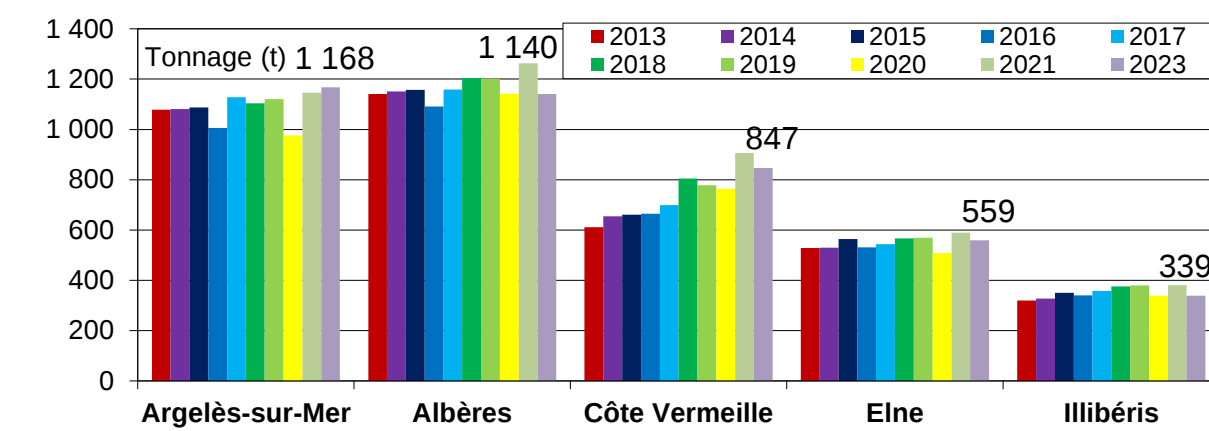


Figure 8 : Tonnages Emballages Ménagers Recyclables (PAV et PAP)

Tableau 8 : Tonnages Emballages Ménagers Recyclables (PAV et PAP)

Tonnages EMR	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022	% Evolution
Argelès-sur-Mer	1 079	1 081	1 087	1 006	1 128	1 104	1 120	977	1 146	1 173	1 168	22	1,93%
Albères	1 140	1 151	1 157	1 091	1 158	1 205	1 202	1 142	1 263	1 201	1 140	- 123	-9,74%
Côte Vermeille	611	655	660	665	700	804	778	764	906	853	847	- 60	-6,57%
Elne	529	530	564	531	544	566	569	509	590	574	559	- 31	-5,23%
Illibérès	320	327	350	340	358	376	379	339	381	376	339	- 42	-10,97%
Tonnages EMR en PaP	3 678	3 744	3 819	3 632	3 887	4 056	4 048	3 730	4 286	4 176	4 053	- 124	-5,44%
Tonnage PAV = COLONNE	514	510	572	580	633	678	760	665	790	860	859	-1	-0,1%
Total PAP+PAV	4192	4254	4391	4212	4520	4733	4809	4396	5076	5036	4912	-125	-2,5%

Tableau 9 : Tonnage de cartons collectés sur le secteur de la Côte-Vermeille

Tonnages Carton CTV	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution	% Evolution
Total	29,5	38,0	25,6	63,8	59,8	59,0	107,9	121,5	96,8	161,9	164,8	139,1	-25.7	-15.62%

Les tonnages d'EMR ont légèrement diminué en restant sur la dynamique initiée en 2022. S'approchant ainsi des tonnages collectés avant la crise sanitaire de la Covid-19. Le même phénomène est constatable sur le flux des cartons.

Le traitement des Emballages Ménagers Résiduels

Le Sydetom66 assure l'acheminement des EMR de Collecte Sélective vers son Centre de Tri, situé à Calce (66), par l'intermédiaire de camions. Ils sont triés, puis chaque type de déchet est expédié vers les filières de recyclage spécifiques désignées par Citeo ou choisies par le Sydetom66.

La Collecte des Déchets Ménagers Recyclables concerne les 15 Communes et a débuté à partir de la création de la Communauté de communes. Elle s'est poursuivie après la fusion avec la Côte-Vermeille en 2007 et l'extension à la commune de Elne et à la Communauté de communes Illibérès en 2014.

La collecte du Verre

Le mode de pré-collecte est l'apport volontaire en colonnes à verre, et ce sur tout le territoire de la CC ACVI. La collecte des points d'apports volontaires est réalisée par le prestataire Vial-Mineris par l'intermédiaire du Sydetom66 qui possède la compétence « collecte du verre ».

Tableau 10 : Tonnages de verres collectés en PAV

Communes	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution	Evolution
ARGELES SUR MER	1 197	723	706	712	746	802	866	884	976	1 184	1 325	1 502	1 413	-177	-5,9%
ARGELES SUR MER camping		458	460	431	433	515	488	454	470						
Total Argelès		1 197	1 181	1 166	1 143	1 178	1 317	1 354	1 337						
BANYULS	197	203	216	225	234	258	243	247	297	249	258	235	276	41	17,6%
CERBERE	39	36	43	46	41	48	54	59	50	56	63	59	61	2	3,1%
COLLIOURE	205	207	217	225	228	237	233	242	236	186	243	247	248	1	0,3%
PORT VENDRES	147	158	154	170	179	184	190	184	204	192	195	188	218	30	16,2%
Total Côte Vermeille	588	604	630	666	682	727	720	731	788	683	759	729	803	74	10,2%
LAROQUE	194	184	185	157	156	149	141	163	158	136	153	173	154	- 19	-10,9%
MONTESQUIEU	44	47	42	49	47	48	59	51	51	58	58	58	51	- 8	-13,0%
PALAU	83	84	95	103	102	110	102	99	96	100	114	120	116	- 4	-3,3%
ST ANDRE	107	89	93	107	104	100	108	120	108	118	126	144	130	- 14	-9,8%
ST GENIS	89	83	97	114	106	122	130	122	127	137	138	166	144	- 22	-13,4%
SOREDE	102	97	104	118	122	122	142	129	136	136	130	154	134	- 20	-13,3%
VILLELONGUE	41	27	39	54	54	63	65	59	56	79	89	88	88	- 1	-0,6%
Total Albères	659	611	654	702	690	714	748	742	731	764	807	904	816	- 88	-9,7%
BAGES	90	102	97	99	99	111	123	128	154	148	135	134	106	- 28	-20,8%
ORTAFFA	36	31	28	33	32	37	37	37	31	45	41	50	48	- 2	-4,2%
ELNE	170	301	275	275	300	324	389	393	390	376	430	399	415	16	4,0%
Total Illibérès	296	434	400	407	430	473	549	559	575	569	606	583	569	- 14	-2,4%
Total CCACVI	2 740	2 831	2 850	2 919	2 982	3 231	3 370	3 370	3 540	3 200	3 496	3 717	3 601	- 116	-3,1%

Une légère diminution des tonnages est observée en 2023 (- 116 tonnes de verre collectées par rapport à 2022). Cela est cohérent avec la diminution globale des tonnages liée aux actions de prévention des déchets, à la saison touristique moins importante et au contexte d'inflation.

La collecte des Biodéchets

Depuis la fin de l'année 2022 et dans le cadre de son projet de lutte contre le gaspillage alimentaire et de gestion des biodéchets la CC ACVI a mis en œuvre une collecte des biodéchets sur certaines zones de son territoire. La prestation de collecte en porte à porte est réalisée en régie, le mode de collecte est le conteneur individuel 120L avec réducteur de cuve 40L. En 2023 la collecte des biodéchets a permis de détourner 34,62 tonnes de biodéchets des ordures ménagères.

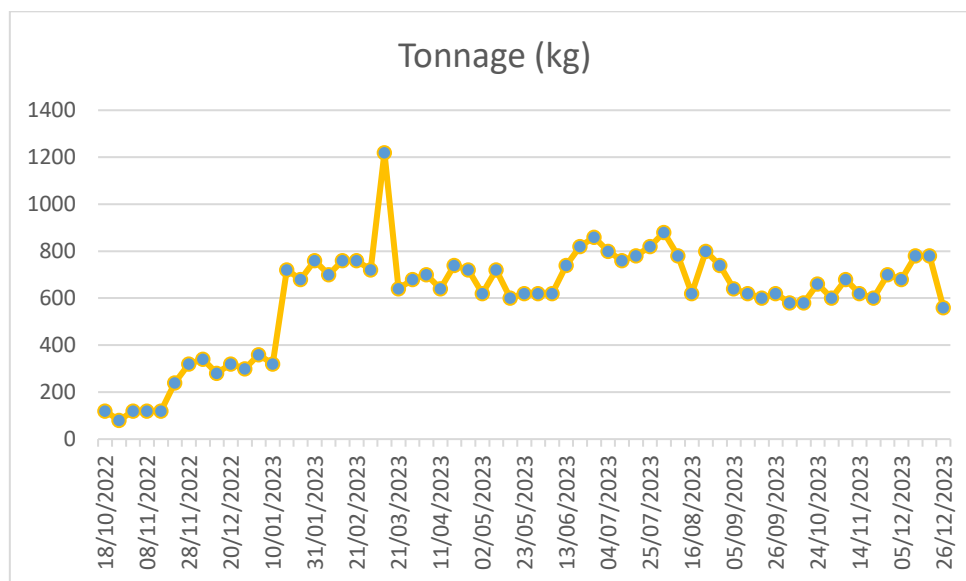


Figure 9 : Evolution des tonnages de biodéchets collectés depuis le démarrage de la collecte en porte à porte

Le traitement des Biodéchets

En 2023, la CC ACVI assure l'acheminement des biodéchets issus de la collecte vers le centre de tri de l'entreprise TUBERT situé à Elne. Une fois chez TUBERT les biodéchets sont triés au moyen d'un désensacheur qui va séparer les matières plastiques des matières organiques. Une fois triée la partie organique est transportée vers le méthaniseur de Perpignan afin d'être valorisée en biogaz qui sera réinjecté dans le réseaux de gaz GRDF. Pour sa part, le digestat solide issu du méthaniseur sera co-composté en mélange avec des déchets verts sur la plateforme de compostage de l'entreprise TUBERT.

La collecte des Encombrants

La collecte des encombrants est organisée de plusieurs manières différentes en fonction des communes. En 2022, 11 communes étaient collectées en prestation de service par la Recyclerie, les 4 autres communes organisaient la collecte des encombrants en régie.

Tableau 11 : Prestataires de collecte des encombrants

Collecte par la Commune	Collecte par la Recyclerie d'Elne
- Banyuls-sur-Mer - Cerbère - Collioure - Port-Vendres	- Argelès-sur-mer - Bages - Elne - Laroque-des-Albères - Montesquieu-des-Albères - Ortaffa - Palau-del-Vidre - Saint-André - Saint-Genis-des-Fontaines - Sorède - Villelongue-dels-Monts

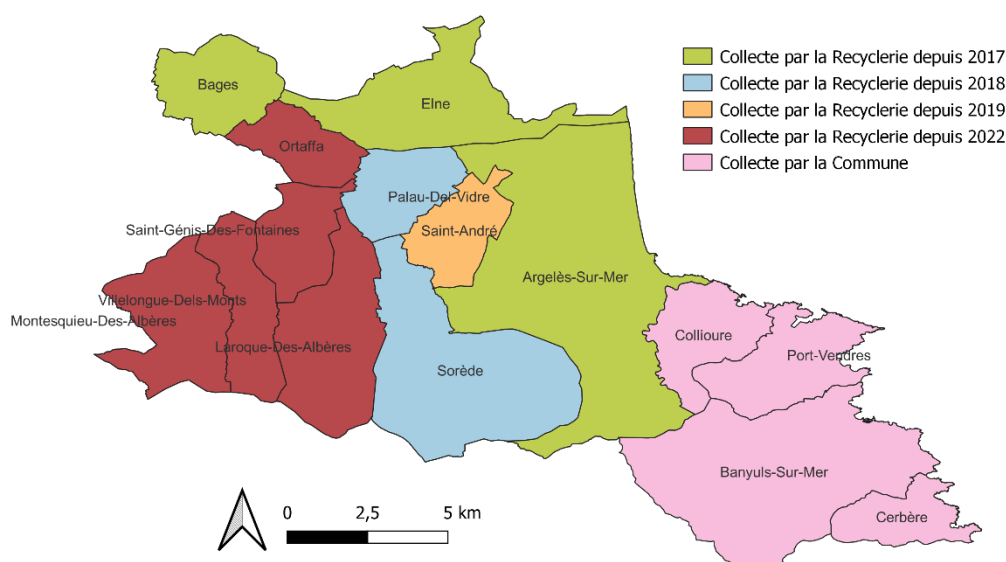


Figure 10 : Prestataires de collecte des encombrants

En 2023, dans le cadre de son marché de prestation pour la collecte des encombrants sur les 11 communes concernées, la Recyclerie a collecté 513 tonnes.

La collecte des Déchets Verts

La collecte des déchets verts est réalisée en régie par la plupart des communes, les autres communes invitent leurs habitants à déposer leurs déchets verts directement en déchèteries.

Les communes qui collectent les déchets verts sur demande sont les suivantes :

- Argelès-sur-Mer
- Bages
- Banyuls-sur-Mer

- Cerbère
- Collioure
- Elne
- Montesquieu-des-Albères
- Palau-del-Vidre
- Port-Vendres
- Villelongue-dels-Monts

Le service maintenance des containers

Le Pôle de déchets de la CC ACVI dispose d'un service de maintenance des containers (MAC), ce service a pour mission de réaliser les remplacements des bacs cassés, disparus ou trop petits et les livraisons des nouveaux bacs. En 2023, le service MAC a réalisé 2396 interventions.

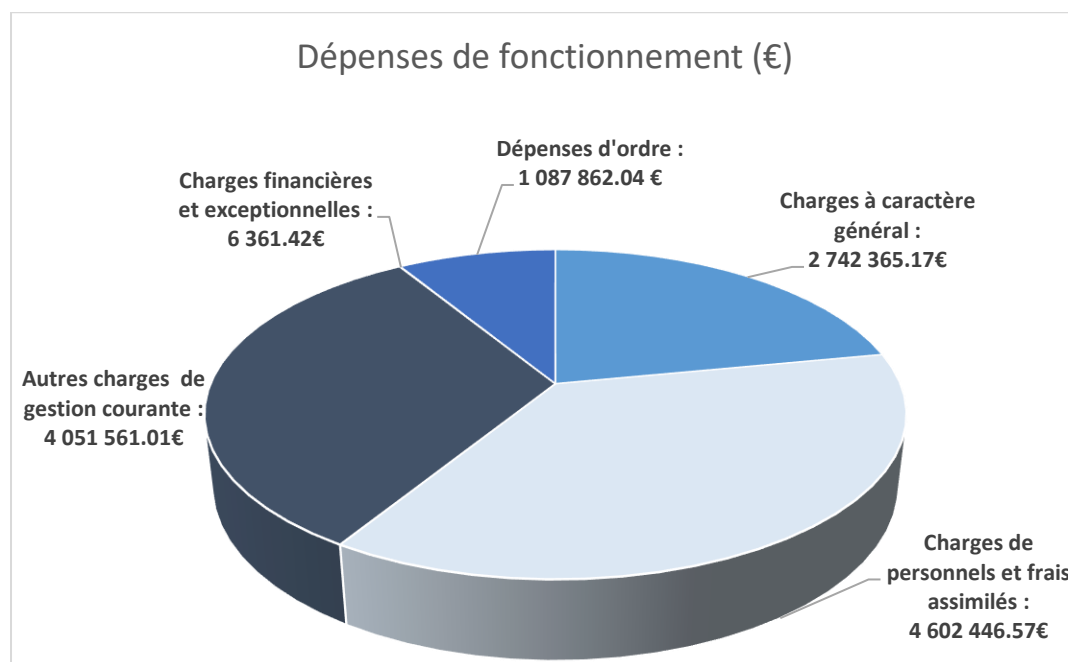
L'incendie d'Argelès-sur-Mer et Saint-André

Le 14 Août 2023 un incendie a lieu sur le territoire des communes de Saint-André, Argelès-sur-Mer et Sorède. La CC ACVI, les Communes d'Argelès-sur-Mer Sorède et Saint-André ainsi que le Sydetom66 profondément conscients des difficultés rencontrées par les sinistrés ont souhaité exprimer leur solidarité et leur engagement dans cette période difficile. C'est pourquoi les services de la Communauté des Communes en collaboration avec les Communes d'Argelès-sur-Mer, de Saint-André, de Sorède et du Sydetom66 se sont rendus à la rencontre des sinistrés. Cela a permis de recenser un certain nombre de besoins pour lesquels les collectivités pourraient apporter une solidarité. Cette solidarité s'est traduite par la mise en place d'un système de collecte spécifique pour les déchets issus de l'incendie afin de faciliter leur élimination de manière appropriée et sécurisée. Ainsi, 75 bennes de déchets ont été évacués par les services de la CC ACVI, ce qui représente 405 tonnes. Les principaux flux concernés sont les souches (160t), les terres polluées (138t) et les déchets verts (110t). Ces tonnages sont comptés dans les tonnages de déchèteries cités plus tôt dans ce rapport.

Les indicateurs financiers

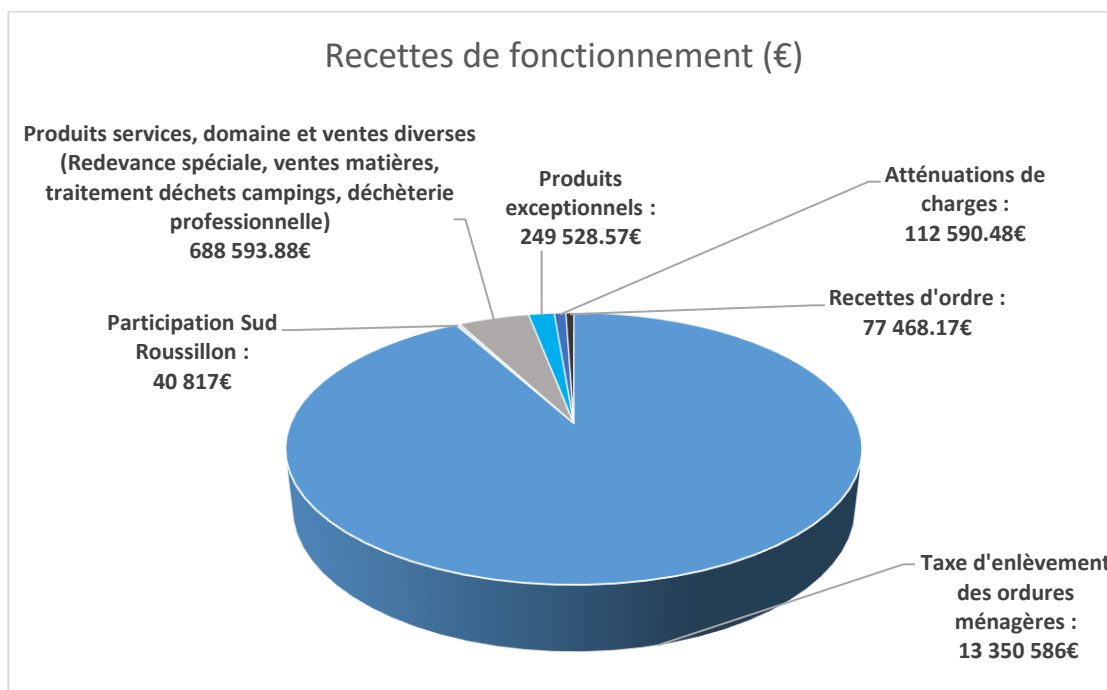
Les dépenses de fonctionnement

En 2023, le montant des dépenses de fonctionnement prévu au stade du budget primitif du Pôle déchets de la Communauté de Communes Albères Côte-Vermeille Illibérès **s'élevaient** à 13 560 100 €. Il a été réalisé à 92.11 %, soit 12 490 596, 21 € de réalisations.



Les recettes de fonctionnement

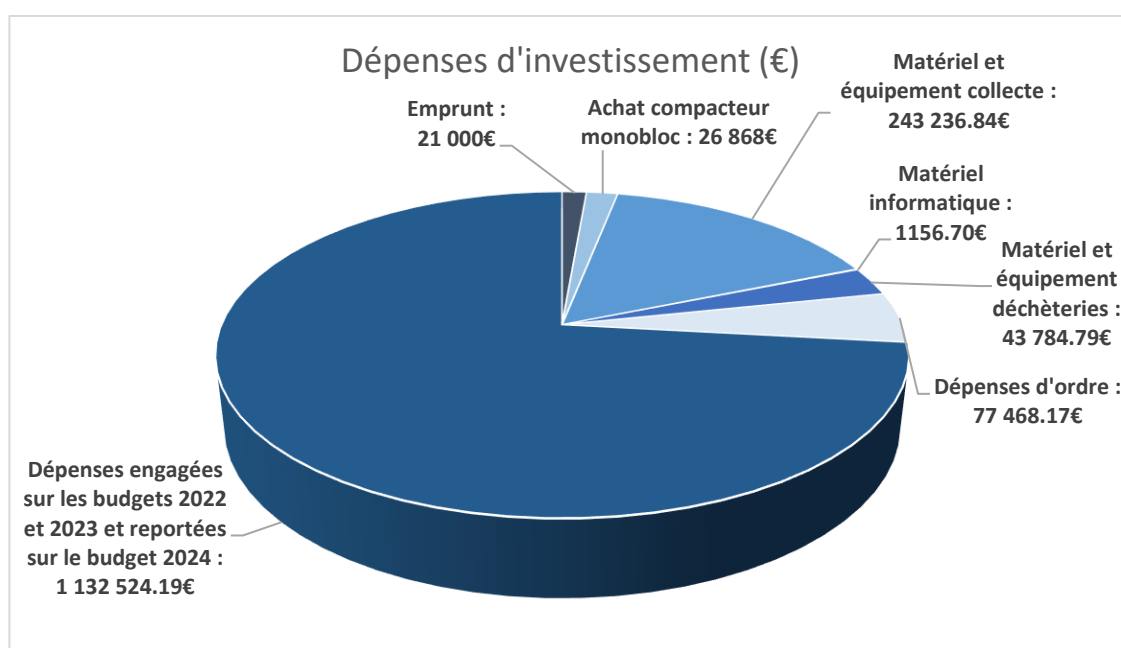
En recettes de fonctionnement le budget primitif prévoyait 14 349 985 €, le pôle déchets à finalement réalisé 14 519 584.10 € soit 101.18% de réalisation.



Le montant perçu de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2023 est de 13 350 586 €. Le montant perçu de Redevance spéciale en 2023 est de 251 884 €. En 2023 dans le cadre d'une convention d'accès à la déchèterie d'Elne pour les habitants de la commune de Montescot la CC Sud Roussillon a versé à la CC ACVI 40 817 €.

Les dépenses d'investissement

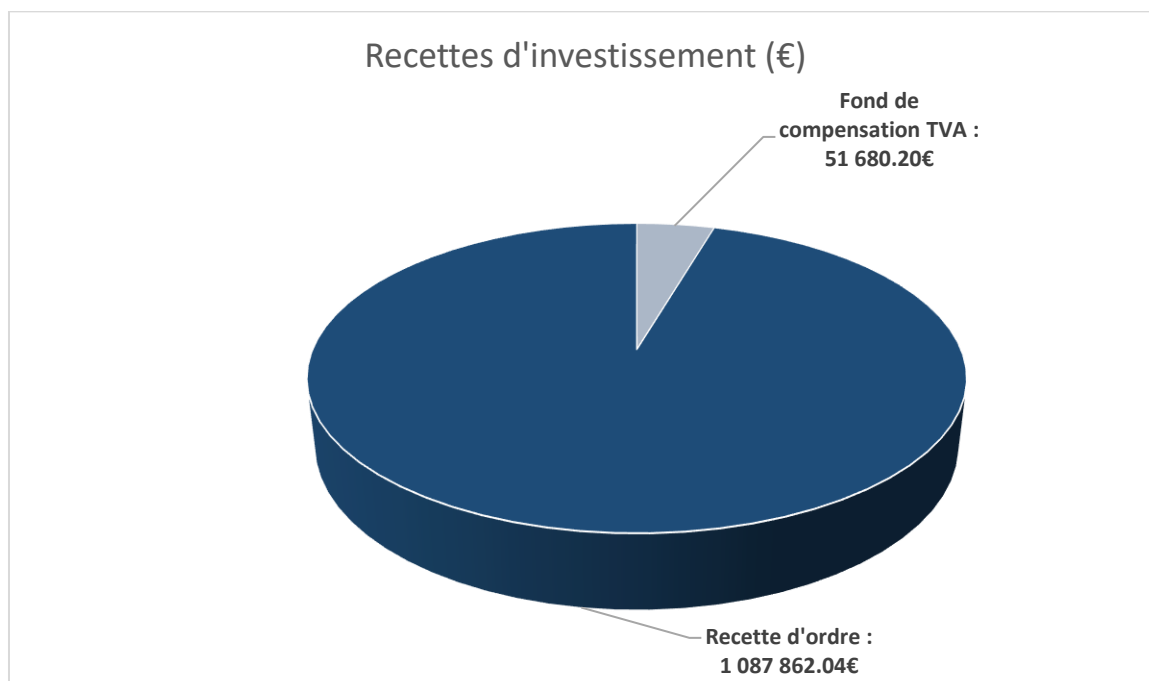
En dépenses d'investissement le budget primitif prévoyait 960 670 €. Trois décisions modificatives ont permis d'ajouter 34 600 €, ce qui a amené la prévision à 995 270 €. En 2023 413 514.50 € de dépenses ont été réalisées, soit 41.55% de réalisations. Il convient toutefois de compléter cette analyse en précisant que des marchés de travaux et fourniture passés étaient signés et engagés sur le budget principal à hauteur de 1 132 524.19 €, une partie des crédits de ces derniers était comprise dans les restes à réaliser de l'année 2022, ils auraient dû être conservés en reste à réaliser 2023 et ont été reportés sur le nouveau budget déchet créé en 2024. Ces chiffres sont liés au ralentissement des chaînes de production des véhicules en lien avec la collecte des déchets. En effet suite aux années COVID un véhicule commandé en 2022 ne pouvait être livré qu'en 2024.



Le faible pourcentage de réalisation en 2023 s'explique par le surplus d'activité lié à la récupération de la compétence collecte des PAV EMR et à la gestion des déchets issus de l'incendie de Saint-André couplé à l'absence prolongée (arrêts maladie) de plusieurs agents cadres du pôle déchets. Ceci a entraîné des retards sur le montage des marchés publics liés à l'investissement en 2023. Ainsi, des crédits étaient provisionnés pour acheter des véhicules (VL et PL), des colonnes, des bacs, et réaliser des travaux en déchèterie mais les dépenses n'ont pu être réalisées dans l'année 2023. Ces marchés ont été lancés au 1^{er} trimestre de l'année 2024.

Les recettes d'investissement

En 2023 le budget primitif prévoyait 1 213 935 € de recettes d'investissement. Cette prévision a été réalisée à 93.87% avec 1 139 542.24 € de recettes d'investissement.



Les faits marquants de l'année 2023

Tableau 12 : Faits marquants 2023

Collecte	Transfert de la compétence « Collecte des EMR en point d'apport volontaire » du Sydetom66 vers la CC ACVI.
	Démarrage collecte des biodéchets dans le quartier d'expérimentation d'Argelès et sur l'intégralité de la commune d'Ortaffa.
	Nouvelle organisation des services MAC et collecte en points d'apports volontaires.
Déchèteries	Ouverture le dimanche matin sur les déchèterie d'Argelès et Elne.
	Démarrage filière REP Articles de sport et de loisir et Articles de jardinage et bricolage thermiques.
	Incendie sur la déchèterie de Cerbère le 16 avril 2023
	Accident du 07 décembre 2023 : une usager est tombées dans la benne à déchets verts de Cosprons
Prévention	Création d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi afin de préparer le nouveau PLPDMA pour la période 2024-2029.
	Distribution gratuite des composteurs individuels à compter du 1 ^{er} janvier 2023 (anciennement 10€)
	Mise à jour du parc de colonnes textiles
Moyens matériels	Installation de nouveaux points d'apports volontaires. Acquisition de bennes 30m3 et 20m3. Acquisition de conteneur de stockage pour les filière REP Articles de sports et de loisirs et Article de bricolage et jardinage thermiques.
Ressources Humaines	Recrutement d'un chargé de mission Biodéchets.
Incendies	Incendie de Cerbère le 16 avril 2023 (1000ha)
	Incendie de Saint-André le 14 août 2023 (500ha)